**NOTE CONCERNANT LES MEMOIRES DE RECHERCHE**

**1/** Les étudiants concernés (branche Recherche du M2) rédigeront d’abord un **mémoire de recherche** de soixante pages environ lié aux matières enseignées, sous la direction d’un des professeurs en charge de cours ou de séminaires. Il leur est recommandé de soutenir le mémoire lors de la session de juin, ce qui implique le choix définitif d’un sujet dès le tout début de l’année civile.

**a/ Les mémoires soutenus au cours des années précédentes** sont disponibles et consultables à la bibliothèque du CRDH, parmi lesquels dernièrement et à titre d’exemple :

*L’applicabilité du droit international humanitaire à la cyber-guerre*

*La saisine de la CPI par le Conseil de Sécurité : quels effets juridiques pour les Etats ?*

*L’élargissement du concept de réfugié dans la question haïtienne au Brésil*

*Les plaintes individuelles dans le système africain de la protection des droits de l’homme*

*Enjeux juridiques de la juridiction extraterritoriale concernant les entreprises transnationales en France et aux EU*

*La Chine et le droit international des droits de l’homme*

*Les communications individuelles devant le comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes*

*Les suites juridiques du rapport Goldstone*

*L’expérience espagnole dans la poursuite des crimes contre l’humanité*

*La représentation légale des victimes devant la CPI*

*Nature et portée des observations générales du groupe de travail sur les disparitions forcées*

*La responsabilité du fait des violations des droits de l’homme dans le cadre des opérations de l’agence FRONTEX*

**b/** Concernant la **méthodologie** de l’exercice, on recommande fortement aux étudiants concernés la lecture des ouvrages suivants, disponibles à la bibliothèque du CRDH :

* Michel BEAUD, L’art de la thèse: comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l’ère du net, La Découverte, 2005 ;
* Olivier CORTEN, Méthodologie du droit international public, éditions de l’Université libre de Bruxelles, 2009 ;
* Simone DREYFUS, La thèse de doctorat et le mémoire – Etude méthodologique, éd. Cujas, 3e éd., 2000 ;
* Edith JAILLARDON et Dominique ROUSSILLON, Outils pour la recherche juridique, méthodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit, éditions des archives contemporaines, AUF, 2010.

**2/** S’agissant des **contrats doctoraux et allocations de recherche** auxquels ont vocation naturelle les étudiants de la branche recherche du M2, on recommande d’abord à chacun de se rapprocher du service que l’Université dédie à ce sujet en la personne de Catherine PERRAULT, Mission Recherche de Paris II, catherine.perrault@u-paris2.fr. Le Centre de recherche sur les droits de l’homme et le droit humanitaire (CRDH, Panthéon, salle 220), qui dispose d’un fonds documentaire pointu, sert aussi de laboratoire d’accueil pour la préparation de thèses de doctorat en accueillant de nombreux doctorants, français et étrangers (cf. [www.crdh.fr](http://www.crdh.fr) rubrique Recherche). La préparation d’une thèse donne alors lieu à un encadrement individuel par un des professeurs membres de l’équipe du Centre. Des informations générales, méthodologiques et pratiques sur la préparation d’une thèse sont par ailleurs disponibles dans le Guide établi par le Ministère de l’Enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.fabula.org/documents/guide.pdf> . De nombreux conseils et informations, pistes et orientations, sont aussi en ligne sur le site ABES (Agence bibliographique de l’enseignement supérieur) en suivant le lien <http://www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants>

La liste des thèses inscrites à l’Université est quant à elle accessible sur le site du service de la recherche. Il peut être utile aussi de consulter le fichier central des thèses (<http://fct.u-paris10.fr>[http://fct.u-paris10.fr/](http://fct.u-paris10.fr/%22%20%5Ct%20%22_blank)) qui recense dans une puissante base de données toutes les thèses inscrites dans les Universités françaises et permet la localisation de chacune selon des critères croisés. Certains doctorants bénéficient chaque année d’une allocation de recherche du Ministère de l’Education Nationale. Les chercheurs-associés du CRDH, dont la liste est sur le site, titulaires d’allocations et parfois –selon des statuts divers- d’une charge d’enseignement, sont eux-mêmes issus de la branche Recherche du M2. Ils sont à votre disposition au CRDH pour tout conseil méthodologique et orientation professionnelle. Les doctorants du CRDH relèvent de l’Ecole doctorale de droit international, droit européen et droit comparé de l’Université Paris II, qui organise ses propres activités d’intérêt commun.

On précisera aussi que dans le cadre d’EGIDE notamment (<http://www.egide.asso.fr/jahia/Jahia/> ), des bourses à l’international sont proposées aux futurs ou actuels doctorants ainsi qu’aux étudiants de Master ayant un projet de recherche, par exemple dans le cadre du Programme d’excellence Eiffel lancé par le Ministère des affaires étrangères et européennes (toutes informations sur ledit site et sur celui du Ministère). Enfin, d’autres possibilités plus spécifiques de financement professionnel existent aussi, par exemple par le biais des conventions CIFRE, de l’Agence nationale de la recherche, des grandes écoles comme HEC ou l’Ecole nationale supérieure, selon les exigences et procédures mises en procédures propres à chacune. Beaucoup de pistes existent donc à cet égard et doivent être recherchées selon les aspirations de chacun, qui devraient pouvoir être définies dès le début de l’année universitaire, avec le soutien et le conseil des doctorants et de l’équipe du CRDH.